

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA  
3 rue Victor Bérard – CS 50086  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Tél. 03.84.53.06.39



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**30 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°46-2023**

|  |   |    |
|--|---|----|
| <b>Objet :</b><br><i>Adoption du règlement budgétaire et financier</i> | Nombre de membres en exercice             | 20 |
|  | Nombre de membres présents                | 10 |
|  | Nombre de membres ayant donné pouvoir     | 2  |
|  | Nombre de membres votants                 | 12 |
|  | Date de la convocation : 21 novembre 2023 |    |

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Gérard FERNOUX-COUTENET, Alain CHOULOT, Christian NOIR, Frank STEYAERT, Arielle BAILLY, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Véronique LAMBERT, Christiane MAUGAIN, Geneviève MOREAU.

**POUVOIRS** : M. CHAUVIN donne pouvoir à M. PERNOT et M. CHOPIN donne pouvoir à M. STEYAERT

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Jacqueline LAROCHE, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD-QUOCHIH, Valérie DEPIERRE, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Gérard DUCHENE, Maurice HOFFMANN, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON responsable des carrières.

Le Président expose :

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°37-2023 en date du 30 mars 2023, validant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes et par conséquent d'adopter un règlement budgétaire et financier,

Considérant que ce règlement a pour objectifs de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs, de décrire les procédures, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible,

Considérant que le règlement budgétaire et financier vise également à créer un référentiel commun et une culture de gestion que la direction et les services de l'établissement se sont appropriés. Il rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes ; il comble les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisation de programme et de crédit de paiement,

Considérant que les mises à jour du règlement budgétaire et financier feront impérativement l'objet d'une délibération,

Les membres du conseil d'administration, après en avoir débattu et voté, adoptent, à l'unanimité, le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 4 décembre 2023

Le Président,



Clément PERNOT

